

# DECISION DU BUREAU

## Séance du 19 novembre 2020

N°57-2020

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Air événement – année 2020

Le Bureau de la Communauté de Communes Cœur de Savoie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 relatif aux délégations de compétences du conseil communautaire vers le bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau et notamment son point n°10 - d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, dans la limite de 10.000 € par association et par an, et de verser des acomptes de subventions aux associations qui, l'année précédente, ont reçu de la communauté de communes une subvention d'un montant supérieur à 10.000 €.

Considérant que dans le cadre de la politique de développement touristique du territoire, la Communauté de communes Cœur de Savoie souhaitait soutenir l'association Air Evénement pour l'organisation des pré-Championnats du Monde de Parapente. Cet événement du fait de la crise sanitaire a été annulé mais des frais ont été engagés en amont pour l'organisation de l'événement.

Considérant que la collectivité choisit à travers une subvention de permettre à l'association de louer un bureau à la pépinière d'entreprise l'Atelier des Quais, à Saint-Pierre d'Albigny ;

### DECIDE

**Article 1** : une subvention de 5 540 € est attribuée à l'association Air Evènement pour 2020.

**Article 2** : Le Directeur Général de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Fait à Montmélian, le 23 novembre 2020

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

